

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2016)
Heft: 6

Artikel: Transition du personnel de milice vers le DEVA
Autor: Seewer, Germaine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781484>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Brigadier Germaine Seewer, chef Personnel de l'armée et du projet partiel Transition DEVA du personnel de milice, 3003 Berne

Personnel

Transition du personnel de milice vers le DEVA

Brigadier Germaine Seewer

Cheffe du personnel de l'Armée (J1)

Nul n'ignore que le personnel est la ressource la plus importante d'une organisation. Lorsque le DEVA deviendra réalité, le 1^{er} janvier 2018, l'armée adoptera une nouvelle structure de commandement. Une grande partie des états-majors et des corps de troupe sera restructurée, dissoute ou reconstituée. Parallèlement, les modèles d'instruction et de services vont être modifiés et de nouvelles bases légales seront créées. La transition des militaires : un chantier majeur et un thème clé du DEVA.

Le 18 mars 2016, l'Assemblée fédérale a approuvé la nouvelle structure de l'armée¹, lançant ainsi la phase de transition du personnel de milice. Cinq brigades d'infanterie (inf/inf mont) vont être dissoutes et les corps de troupe (bataillons/groupes), dont le nombre est actuellement de 177 (125 actifs et 52 de réserve), seront réduits à 109 et restructurés. Le chef du domaine Personnel de l'armée (Pers A) assume les tâches de gestion et de coordination pour l'ensemble de l'armée vis-à-vis du chef de l'Armée (CdA) et du commandement de l'armée.

Directives et conditions générales

Le succès de la transition du personnel de milice repose sur une adaptation des bases légales et sur une donnée d'ordres globale de l'armée. En avril 2016, le CdA, dans l'ordre de l'armée 2018 à 2021 et dans celui concernant la transition menant au DEVA TRASFERIMENTO DUE, a ordonné l'établissement des bases nécessaires.

L'ordre de l'armée (valable à compter du 1^{er} janvier 2018) constitue pour celle-ci une directive pour les quatre prochaines années et indique quelle sera l'orientation de son développement à moyen et à long terme. Il fixe notamment diverses directives concernant le renouvellement des effectifs et les ordres de priorité qu'un tel processus exige.

L'ordre relatif à la transition contient des directives techniques et administratives, définissant notamment les responsabilités pour les mesures de préparation et de concrétisation ainsi que des directives pour leur préparation et leur implémentation dans les délais impartis. En outre, l'ordre édicte les directives nécessaires à la planification et à la concrétisation de la transition du personnel de milice vers le DEVA.

Transition du personnel de milice

Ces dernières semaines, des rapports concernant le lancement du processus de transition du personnel de milice ont été organisés avec les actuels subordonnés directs du chef de l'Armée (subord dir CdA) et les commandants des Grandes Unités (cdt GU). Ainsi, le Pers A, les subord dir CdA ainsi que les cdt GU vont établir, d'ici au mois de janvier 2017, une planification du personnel jusqu'à l'échelon fonction/mil. La concrétisation échelonnée commencera alors au cours du premier trimestre, en étroite collaboration avec les commandants de troupe, et durera jusqu'en octobre 2017. Il est prévu que la transition se fasse dans le cadre de deux processus partiels².

Transition des formations : concerne la transition de la troupe, des sous-officiers et des sous-officiers supérieurs de toutes les unités³. A l'occasion des CR de 2017, le Pers A soumettra aux commandants de troupe une proposition de restructuration fondée sur les conditions générales formulées par le CdA dans sa donnée d'ordres. Il validera ensuite les données que lui auront fournies les commandants de troupe.

² Cf. illustration 2.

³ Les sous-officiers supérieurs incorporés dans les états-majors sont concernés par le projet partiel « Transition des cadres supérieurs. »

¹ Cf. illustration 1.

Transition des cadres supérieurs : incombe aux cdt GU. D'ici au mois de janvier 2017, celle des of, of spéc et sof sup incorporés dans des états-majors sera planifiée dans le détail. A ce propos, le Pers A garantit que toutes les fonctions (postes de l'effectif réglementaire) vont être renouvelées avec pondération dans l'ensemble de l'armée et que les critères fixés par le CdA⁴ pour la transition des cadres supérieurs seront appliqués. Le besoin de renouvellement des états-majors supérieurs de l'armée sera établi et repris dans le cadre d'un aperçu global. La dissolution de cinq états-majors des brigades d'infanterie (inf/inf mont) permettra aussi à ces officiers de faire profiter les états-majors supérieurs de l'armée de leur grande expérience. Dès le mois de février 2017, des rapports concernant les mutations vont être organisés avec les subord dir CdA désignés afin de mettre à jour les détails des planifications relatives au personnel.

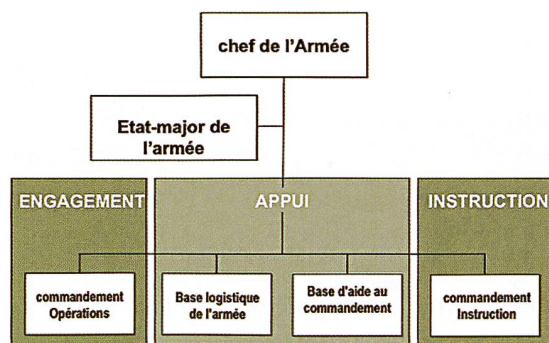
Les mutations échelonnées de tous les militaires commenceront dès le deuxième trimestre de 2017. Chacun d'eux recevra une lettre personnelle l'informant de son affectation et lui demandant de remettre son livret de service. La possibilité d'un référendum est, bien sûr, envisagée ; aucune mutation ne sera effectuée avant un éventuel scrutin populaire.

Planification commune

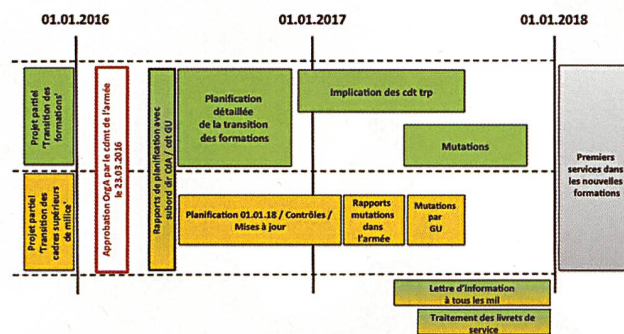
La planification détaillée de tout le processus et l'implication en amont des commandants à tous les échelons sont les garantes du succès de la transition du personnel de milice. Les entretiens personnels entre les commandants et leurs subordonnés permettront d'harmoniser les besoins de l'armée en termes de renouvellement avec les souhaits des militaires. L'armée ne pourra fournir ses prestations que si elle arrive à donner à chaque personne l'incorporation qui lui convient. C'est là un défi qui ne peut être relevé qu'en commun. Nous comptons sur vous !

G. S.

Structure de commandement depuis la concrétisation du DEVA.



⁴ Exemple: pendant quatre ans après le début de la transition (01.01.2018), il s'agit, dans la mesure du possible, de donner au successeur la priorité pour l'occupation d'un poste OCTF; les titulaires actuels d'une fonction doivent, si possible, être envisagés pour l'occupation des postes OCTF vacants au sein des états-majors supérieurs.



Présentation de la procédure de transition du personnel de milice vers le DEVA.

Etapes importantes du DEVA | 2016

L'organisation du projet DEVA se compose de différents projets partiels et domaines transversaux du Groupement Défense pris dans son ensemble. Les étapes importantes du DEVA donnent un aperçu de l'avancée des travaux et des concepts relatifs aux projets partiels.

TRIMESTRE 3

PERSONNEL DE MILICE

Les rapports de mutation des Grandes Unités – qui prévoient l'engagement et l'incorporation des cadres supérieurs de milice – sont tenus sous la direction des subord dir CdA.

ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Les descriptifs de postes des échelons de commandement 1 et 2 sont établis sur la base des structures de détail qui ont été approuvées.

RÈGLEMENTS DE GESTION (RG)

Le RG du Groupement Défense et ceux des subord dir CdA sont établis. (Approbation RG D 2e trimestre 2017)

TRIMESTRE 4

INSTRUCTION

Les concepts de détail et les directives pour l'instruction de base, pour celle des cadres ainsi que pour les services d'avancement de la troupe sont établis.

ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Les descriptifs de postes pour les fonctions à partir de l'échelon de commandement 3 sont établis.

DONNÉE D'ORDRES

Les données d'ordres subséquentes de 2018 sont établies sur la base des ordres relatifs à l'organisation des subord dir CdA.

RÈGLEMENTS

Selon le COEM 17, un autre règlement de conduite est établi avec le COP₁₇.

Autres informations sur le DEVA :

www.armee.ch/wea et dans le dossier DEVA sur www.vbs.ch/wea